

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE MONSIEUR THIBAUT ACRIZ 2024/CG/00016

Monsieur Jean-Marc DUMOULIN, Maire de Villemur sur Tarn,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-19;

VU l'arrêté de nomination de Monsieur Thibaut ACRIZ à compter du 27 novembre 2023 ;

VU l'organisation des services, et les fonctions de Directeur des Finances occupées par Monsieur Thibaut ACRIZ;

CONSIDERANT que dans l'intérêt général et du bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation de signature à Monsieur Thibaut ACRIZ, Directeur des Finances, pour l'accomplissement d'actes de gestion administrative.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Monsieur le Maire de la Commune de Villemur-sur-Tarn, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Thibaut ACRIZ, Directeur des Finances, pour signer les contrats, conventions, bons de commande et engager les dépenses d'un montant maximum de 1500€ HT.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, publié et notifié à l'intéressé. Ampliation du présent arrêté sera faite à Monsieur le Receveur Municipal.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification et l'accomplissement des formalités de publicité, devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7.

Notifié le 3 () IAN. 2024

L'intéressé,
Thibaut ACRIZ

« Vu pour acceptation »

Vo pour acceptation

TOE VILLE

Fait à Villemur-sur-Tarn, le 29 janvier 2024

Le Président, Jean-Marc DUMOULIN